



L'équipe menée par Dominique OLIVIER aux élections municipales de 2020  
2 élus : **Laura GENEVOIS** et **Dominique OLIVIER** (groupe III du conseil municipal)

## SOMMAIRE de cette LETTRE D'ACTUALITES

### 1/ Conseil municipal du 19 novembre

### 2/ Infos de la commune

### 3/ Infos CASSB

### 4/ Infos diverses

L'accès aux documents cités se fait par les liens en [bleu souligné](#) dans le texte.

Attention : il est possible que ce message vous arrive "tronqué". A la fin du mail, pensez à activer "Afficher l'intégralité du message"

## 1/ Conseil municipal du 19 novembre

Comme après chaque conseil Dominique et Laura écrivent une tribune diffusée sur le site de la mairie dans la rubrique « expression des groupes ». Les séances sont diffusées en direct et vous pouvez les revoir sur la chaîne YouTube de la mairie.

<https://www.youtube.com/channel/UCk2SsfAFB21HYgLoWIJNirw>

Une nouvelle fois le Conseil municipal arrive à avoir des informations, parce que nous posons des questions. D'une façon générale, nous regrettons que sur bon nombre de dossiers il nous faille soutenir difficilement ces informations au Maire. Nous restons vigilants sur l'ensemble des sujets.

**Article Var Matin.**

# A Saint-Cyr, impôts stables et réalisations en 2025

Le débat annuel sur les orientations budgétaires a été l'occasion pour le maire de vanter la « maîtrise de la gestion communale » et le « dynamisme » de la ville.

Après avoir rappelé le contexte national « peu engageant pour les collectivités territoriales », le maire de Saint-Cyr s'est félicité du fait que « la situation financière de la ville ne soit pas à l'image de celle de l'Etat ». Ce préambule au débat d'orientation budgétaire 2025, mardi soir en conseil municipal, a ensuite donné lieu à une série de raisons de se satisfaire de la gestion communale.

« Des excédents sur nos budgets » (avec un autofinancement prévisible de près de 2 millions) et « une dette qui décroît tous les ans » permettent à la commune d'avoir « des marges de manœuvre importantes pour financer les projets », a dit Philippe Barthélemy. « Et ce n'est pas le fruit du hasard, mais de la gestion d'une politique budgétaire locale maîtrisée. Certains disent même prudence, mais quand il y a des chocs, ils sont d'autant mieux amortis qu'il y a des réserves. »

## Centre technique et pôle culturel pour fin 2025

L'élue était ainsi content d'annoncer que « les taux d'imposition n'augmenteront pas en 2025, pour la dixième année consécutive », tout comme « la stabilité pour toutes les subventions aux associa-



Le projet d'aménagement du pôle culturel, dont les travaux ont commencé, intègre l'Espace Provence (en gris à gauche), le centre d'art Sébastien et l'école de musique contiguë (en gris à droite) et s'accompagnera de la mise en valeur de son parvis, qui sera ouvert sur le boulevard Jaurès et largement agrandi et végétalisé. (Illustration DR)

tions ».

Il a ensuite évoqué les deux « gros projets » : le centre technique municipal, « dont les travaux sont en cours et devraient s'achever fin 2025 », et le pôle culturel, à côté de l'espace Provence et dont le chantier devrait également être terminé à la même période.

À ces deux dépenses principales s'ajouteront d'autres investisse-

ments : « Plantation d'arbres, rénovation énergétique des bâtiments communaux (qui, a-t-il précisé, génère des économies importantes), sécurisation des trottoirs, rénovation du club de tennis » ou encore « travaux courants (espaces publics, écoles, jeux d'enfants, etc.) et achat de matériel pour les services. »

Et, s'il ne fallait retenir qu'une

animation, ce serait la grande fête pour le bicentenaire de la commune, en juillet prochain (lire par ailleurs).

## Les résidents secondaires bien lotis

Dans les rangs de l'opposition, l'intervention de Dominique Olivier a donné lieu à un échange intéressant. Celui-ci a défendu

l'idée d'une augmentation de la taxe sur les résidences secondaires (que la commune de Saint-Cyr est, dans le Var, l'une des rares à ne pas appliquer, a-t-il rappelé) : « En appliquant une majoration, non pas maximum de 60 %, mais de 30 %, on pourrait baisser les impôts fonciers pour l'ensemble des redevables de plus de 5 % ».

Philippe Barthélemy a expliqué le choix politique de ne pas y recourir notamment par le fait que « les résidents secondaires payent déjà davantage d'impôts que les autres (la taxe foncière et une taxe d'habitation que ne payent plus les résidents principaux) ». Et de rappeler, en plus, que « les services publics sont consommés par les résidents principaux, et pas par les secondaires ».

Qui plus est dans une station classée de tourisme, il convient, selon le maire, d'envoyer « des signaux positifs sur le plan économique ». Pour lui, ne pas surtaxer ceux qui ont investi à Saint-Cyr pour y passer du bon temps en est un. Il a ajouté toutefois que ce levier pourrait être actionné un jour, en cas de difficulté. Mais pour l'instant, côté finances, visiblement tout va bien.

J. P.

jpollot@nicematin.fr

## La ville en fête l'été prochain pour son bicentenaire

« Le 6 juillet 1825, la commune de Saint-Cyr a été officiellement créée par ordonnance de Charles X », a rappelé le maire, avant d'évoquer « les grandes lignes » du programme des festivités prévues pour célébrer ce bicentenaire. Elles

se décomposeront en deux temps. En juin d'abord, le vendredi 13, avec en journée une fête des écoles avec des activités sportives autour du patrimoine de la ville, au square Ferrié, aux Lecques. Et le soir, au théâtre de verdure, un specta-

cle est prévu. Le lendemain, samedi 14 juin, une grande journée festive et ludique attend encore les enfants, sur l'allée des Pins.

## Point d'orgue le 6 juillet

Le deuxième temps, au plus

près de la date d'anniversaire, s'étalera sur trois jours : le 4 juillet, le maire a annoncé un « concert classique de grande qualité au théâtre de verdure, avec les pianistes André Manoukian et Jean-François Zygel ». « Samedi 5 juillet, a-t-il poursuivi

sans trop en dévoiler, un conseil municipal un peu particulier se tiendra sur la place Portals, avec d'anciens maires et élus, durant lequel nous prendrons une ou deux délibérations symboliques ». Et le soir : « Grande fête républicaine et populaire sur le par-

king Péri et ses alentours. » Dimanche 6 juillet après-midi, enfin, « un grand loto du bicentenaire sera organisé sur le parking Péri » et un feu d'artifice « spectaculaire » conclura la fête, aux Lecques.

J. P.

## Fiscalité locale : comment faire baisser le taux de taxe foncière pour tous

La loi autorise les communes situées en zones « tendues », comme St Cyr, à majorer jusqu'à + 60 % le taux de la taxe d'habitation (TH) payée pour les résidences secondaires (RS). Var Matin a publié récemment une page sur l'application par les communes varoises de ce dispositif. Un tableau passe en revue les 32 communes du Var autorisées à le faire : sur ces 32 communes, 75 % l'ont fait, dont 25 % au taux maximum de 60 %, 8 communes, dont St Cyr, n'appliquent aucune majoration.

Nous avons estimé qu'une majoration de 30 % du taux TH/RS permet de baisser de plus de 5 % les taxes foncières payées par tous les habitants (résidents permanents ou non).

Le Maire nous répond que les résidents « secondaires » payent déjà la TH en plus, et qu'ils ne pèsent pas lourd sur le coût des services rendus pas la commune. Apparemment cet avis n'est pas partagé par 75 % des maires... Le Maire nous dit que la commune n'a pas besoin des 5 % de recettes supplémentaires que représentaient cette majoration de la TH/RS. **Peut-être que certains résidents seraient heureux de bénéficier de ces 5% de baisse d'impôts !**

Le Maire concède que si la situation financière de la commune devenait tendue, il pourrait utiliser cette majoration. A suivre...

- En novembre, les avis de taxe d'habitation vont se glisser dans les boîtes aux lettres des propriétaires de résidences secondaires.
- Chaque commune établit un taux et décide ensuite de le majorer si elle se situe en zone tendue.
- Dans l'aire toulonnaise, compte tenu de leur nombre, l'enjeu est important.

**E**n novembre, les feuilles des arbres ne sont pas les seules à tomber. Dans beaucoup de boîtes aux lettres, c'est l'avis d'imposition de la taxe d'habitation sur une résidence secondaire qui atterrit. Un rendez-vous particulier sous nos latitudes compte tenu de l'importante proportion des maisons de vacances dans nos communes.

L'occasion de faire le point sur l'ultime vestige de la taxe d'habitation et la possibilité pour les maires de majorer le taux. Une disposition datant de

2017, pensée pour pousser les propriétaires à remettre en vente leur bien et faciliter le logement des locaux. Son efficacité n'a pas encore été mesurée...

Rappelons que, pour cette fiscalité comme pour beaucoup d'autres, les collectivités votent des taux s'appliquant à des bases cadastrales qui, elles, sont fixées par l'Etat (et ne sont pas communicables par la DGFIP). En clair, 20 % ici peuvent coûter au propriétaire (et rapporter à la mairie) moins que 10 % ailleurs...

## La Seyne au top des taux

18,16 % est le taux moyen appliqué par les communes de l'aire toulonnaise sur la taxe d'habitation. Quand on intègre le taux voté et l'éventuelle majoration appliquée.

Tout en haut du classement, La Seyne (35,7 %) dépasse de plusieurs longueurs Carqueiranne



(26,13 %). La Crau (25,8 %) et La Valette (25,4 %). S'ils souhaitent faire quel-

ques économies, les vacanciers peuvent chercher des villas à Signes (8,5 %), Riboux (10,7 %) ou Pierrefeu (10,8 %). Attention, il s'agit là de taux qui s'appliquent sur des bases cadastrales fort différentes d'une commune à l'autre sur notre littoral.

## Toutes les communes majorent la taxe

3 700 communes qui observent un déséquilibre entre l'offre et la demande de logements ont la

**FAUX**

possibilité de majorer (de 5 à 60 %) la part communale de la cotisation de taxe d'habitation des résidences secondaires. Une possibilité qui existe depuis 2017.

En 2024, près de 4 sur 10 (1 461) l'ont fait, dont 539 au taux maximum de 60 %. Parmi elles, Bandol, La Valette, La Castellat, La Crau, Sanary, Six-Fours, La Farlède et Solliès-Toucas. A l'inverse, La Garde, Le Pradet, Solliès-Ville, Cuers, Saint-Cyr ou Pierrefeu font partie des communes qui ont décidé de ne pas appliquer de majoration.

| Communes             | Taux de la taxe d'habitation | Taux de la majoration |
|----------------------|------------------------------|-----------------------|
| La Seyne-sur-Mer     | 25,50%                       | 40%                   |
| Carqueiranne         | 20,10%                       | 30%                   |
| La Crau              | 16,13%                       | 60%                   |
| La Valette-du-Var    | 15,92%                       | 60%                   |
| Solliès-toucas       | 14,69%                       | 60%                   |
| Toulon               | 19,35%                       | 20%                   |
| Solliès-pont         | 19,03%                       | 20%                   |
| Hyères               | 17,47%                       | 30%                   |
| Six-Fours-les-Plages | 13,46%                       | 60%                   |
| Evenos               | 14,86%                       | 40%                   |
| La Londe-les-Maures  | 14,69%                       | 40%                   |
| Sanary-sur-Mer       | 12,64%                       | 60%                   |
| Le Castellet         | 12,54%                       | 60%                   |
| Bandol               | 11,94%                       | 60%                   |
| Belgentier           | 12,50%                       | 50%                   |
| Cuers                | 17,80%                       | 0%                    |
| La Garde             | 17,45%                       | 0%                    |
| Le Pradet            | 17,16%                       | 0%                    |
| Bormes-les-Mimosas   | 13,05%                       | 30%                   |
| La Farlède           | 9,75%                        | 60%                   |
| Le Lavandou          | 11,88%                       | 30%                   |
| Saint-Mandrier       | 12,54%                       | 20%                   |
| Collobrières         | 14,91%                       | 0%                    |
| Saint-Cyr            | 13,98%                       | 0%                    |
| Le Beausset          | 11,13%                       | 20%                   |
| La Cadière-d'Azur    | 8,50%                        | 40%                   |
| Ollioules            | 9,86%                        | 20%                   |
| Le Revest-les-Eaux   | 9,80%                        | 20%                   |
| Solliès-Ville        | 11,72%                       | 0%                    |
| Pierrefeu-du-Var     | 10,80%                       | 0%                    |
| Riboux               | 10,75%                       | 0%                    |
| Signes               | 5,69%                        | 50%                   |

## Les chiffres clés

**1 277 €**

C'est le montant moyen de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires payée dans le Var. Quelque 166 000 foyers s'en acquittent selon les chiffres publiés par l'administration fiscale.

**1 001 €**

En France, la moyenne payée par les 3,9 millions de résidences secondaires se situe à 1 001 €.

La Lozère est le département où la moyenne est la plus faible (407 €) et

Paris occupe l'autre extrémité du classement avec une moyenne à 2 487 €.

**12<sup>e</sup>**

Nos voisins des Alpes-Maritimes talonnent la capitale avec une deuxième place et une moyenne à 1 656 €. Le Var n'a cependant pas à rougir puisque qu'il occupe la 12<sup>e</sup> place de ce classement.

**160 000**

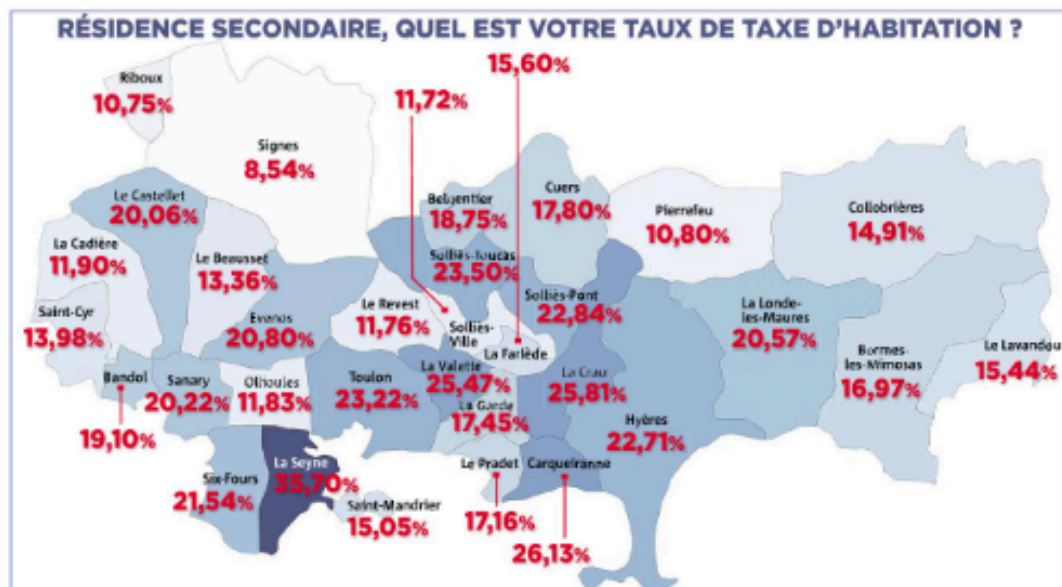
Var et Alpes-Maritimes sont par ailleurs au coude-à-coude pour occuper la pre-

mière marche du podium concernant le nombre de résidences secondaires. Les deux départements en comptent 166 000 selon le ministère de l'économie.

**959 €**

L'administration fiscale publie aussi l'historique de tous ces chiffres depuis 2015. Cette année là, le Var comptait 168 000 résidences secondaires et la taxe d'habitation était en moyenne établie à 959 €. La moyenne française était à l'époque de 648 €.





### Les intercommunalités collectent aussi

La commune collecte et, le cas échéant, majore mais les intercommunalités ne sont pas en reste. La métropole TPM

**VRAI**

applique en effet par exemple en sus un taux à 10,11% en 2024.

Dossier :  
P.-H.C. et Rina Uzan  
phcoste@nicomatin.fr

### Majorer ou pas ? Des choix politiques contrastés

#### 60 % pour « trouver des ressources » à Saint-Mandrier

Saint-Mandrier va changer de catégorie l'an prochain. Elle va passer de la famille des 20 % de majoration à celle des 60 %. Annie Esposito, adjointe aux finances, s'en est expliquée en conseil municipal, défendant ce choix par la nécessité : « ne pas de réguler l'habitat » mais afin de « trouver des ressources pour anticiper » sur le prochain budget, dans un contexte contraint. Elle a par ailleurs souligné que l'imposition locale reste parmi les moins élevées de TPM. Et que « la commune n'a pas de casino de jeux, de cinéma, de zone

commerciale » ou tout autre équipement susceptible d'engranger des recettes. « Le seul levier que nous avons est le levier fiscal. Et je vous propose de l'activer sur les résidences secondaires ».

#### 30 % pour « ne pas spolier » à Carqueiranne

Arnaud Latil : « Quand on a été élus, la taxe d'habitation pour les résidences secondaires était déjà majorée de 30 %. Nous avons décidé de ne pas l'augmenter pour ne pas spolier des foyers qui n'ont rien volé et contribuent à l'activité économique de la commune. Ils sont très présents dans les commerces et les

restaurants lorsqu'ils sont là. Nous ne voulons pas les faire fuir. Par ailleurs, ils apportent beaucoup aux finances de la commune tout étant de petits consommateurs de service public ».

#### 0 % parce que ça n'apporte presque rien à Cuers

Bernard Moustet : « A Cuers, les résidences secondaires sont vraiment très peu nombreuses et, compte tenu de la conjoncture économique, on a décidé de ne pas leur appliquer de majoration. Financièrement, ça n'aurait qu'un impact très anecdotique pour la commune et ça impactait les foyers ».

## Nouveau port des Lecques : des informations arrachées "au tire-bouchon"

### Restaurants : à propos de la procédure de mise en concurrence

Le Maire nous a expliqué doctement et longuement que la procédure pour l'attribution de la gestion de ces restaurants à compter du 1er janvier n'est pas une délégation de service public (DSP) mais une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public. Certes.

Le Maire a expliqué la différence de procédure pour ces restaurants (AOT) avec celle des **plagistes**, par le caractère de **service public des activités balnéaires**. Nous restons perplexes devant cette qualification de service public pour les plagistes, qui n'est pas d'une évidence aveuglante !!! Voilà un service public apparemment très lucratif et attractif !! (voir les chiffres d'affaires déclarés par les plagistes...)

Mais ce que nous reprochons, et regrettons vivement, c'est que le Conseil ne soit informé de cette procédure qu'à posteriori et par la presse ou les réseaux sociaux. Rien n'empêche le Maire, avant une procédure d'AOT, d'informer (sinon de consulter !) le Conseil sur les conditions et principales clauses de l'appel à candidatures.

**L'absence d'une information officielle fiable permet la prolifération très regrettable de « fake-news » sur les réseaux sociaux...**

### Lieux d'amarrage

Lors de la dernière réunion du Conseil, nous avons demandé que le Maire informe le Conseil du résultat des candidatures sur les **343 places à l'année (liste 1)**. Le Maire s'était engagé à le faire. Il l'a effectivement fait, mais seulement parce que la question lui a été posée...

Compte tenu du nombre de candidatures, il n'a pas été nécessaire de procéder à un tirage au sort. Tant mieux !

## 2/ Infos de la commune

# Chez les Pardi, les santons de père en fille

Cette année, la famille Pardi fête ses 75 ans de santonniers de Provence. Fabienne a suivi les traces et la passion de son papa, les mains dans la terre comme elle aime le dire avec le sourire.

« Chez nous, de père en fille, nous perpétons une tradition vieille de plus de 800 ans en créant des santons en argile faits entièrement à la main dans notre atelier saint-cyrien, créé par mon papa Henry, né en 1921 à La Ciotat, explique-t-elle. Je suis donc tombée dedans toute petite. Chaque étape de notre processus de fabrication est réalisée avec soin et dévouement afin d'offrir des pièces uniques et authentiques, dans la pure tradition provençale. J'ai toujours à cœur de transmettre, aux enfants, aux adultes, et partager ma passion, la culture, la Provence. Je mets en place des ateliers, deux fois par semaine pour les enfants en laissant libre cours à leur imagination. J'ai déjà été sollicitée par l'office de tourisme, l'Espace Provence, pour exposer. »



Fabienne Pardi fabrique des santons provençaux dans la plus pure tradition familiale et provençale. (Photo S. P.)

## Des histoires de santons couchées sur le papier

Fabienne Pardi a été finaliste du concours du meilleur ouvrier de France, et a reçu un prix au concours des santonniers d'Arles. Elle est aussi la restauratrice des santons du musée de Monaco. Elle regorge d'idées pour partager sa passion : « Pour cet

anniversaire, j'ai voulu raconter notre histoire et celle des santons, par une publication qui comprend plusieurs tomes. L'argent récolté avec le tome 1 va me permettre de raconter les histoires que mon père m'a transmises, illustrées par des santons, en plusieurs tomes. Le 1<sup>er</sup> numéro sera en vente à partir du 23 novembre, à l'atelier ou sur mon site internet,

ainsi qu'à la cave La Saint Côme. Je serai présente au parking Gabriel-Péri, les 7 et 8 décembre », conclut-elle.

S. P.

## Savoir +

L'atelier se situe avenue du Maréchal-Juin, 04.94.26.40.57  
www.facebook.com/SantonspardiAtelier  
dartsdirect.com/client/file/artist.php?idartist=56

## A St Cyr, il fait bon vivre....pour les seniors

St Cyr élue 2<sup>ème</sup> du classement des villes de moins de 40 000 habitants de France où il fait bon vivre pour les seniors juste derrière Pornic (1<sup>ère</sup>) et devant Fontainebleau (3<sup>ème</sup>), étude menée par Le Figaro, 2<sup>ème</sup> sur les 817 communes de sa catégorie démographique

Selon les critères de qualité des services de santé (proximité des établissements médicaux, densité de médecins), l'environnement (propreté, accessibilité, espaces verts), les infrastructures adaptées aux personnes âgées (logements, équipements publics) et l'offre culturelle et de loisirs, essentielle pour favoriser le bien-être et l'intégration des seniors.

## Un salon spécialisé dans l'onco-coiffure

Brigitte Soler, coiffeuse depuis 35 ans, a récemment décidé de se former à la socio-coiffure et de se spécialiser dans l'oncologie. L'onco-coiffure est un accompagnement capillaire personnalisé pour toute personne atteinte d'un cancer, dès le début du traitement et jusqu'à la repousse des cheveux.

### Suivi personnalisé

Avec toute sa bienveillance et son savoir-faire, elle accompagne les personnes, femmes, hommes, enfants, qui luttent contre la maladie. Pour cela elle propose un suivi personnalisé, prend le temps qu'il faut, conseille et accompagne sur le choix de turban ou de prothèse capillaire, ou de coupe intermédiaire. Pour plus de discrétion, si besoin, Brigitte rassure et explique : « J'ai une salle spécifique et dédiée, qui permet pour les personnes qui le souhaitent de s'isoler, même si ce n'est pas demandé systématiquement. Il y a des personnes qui souhaitent rester dans la salle principale de coiffure, et ainsi préserver le lien social. Cette pratique, pour laquelle je suis agréée, leur permet de garder une belle image, de ne pas perdre leur identité et de garder confiance en soi. »

### Egalement à domicile

Vous l'aurez compris, Brigitte sait créer un environnement cocooning dédiés aux patients, ce qui leur permet de traverser cette période difficile avec un soutien esthétique et émotionnel. Elle assure aussi l'accompagnement à toute la « papé-rasse », comme elle dit, pour les soulager et adapter les solutions à leur budget. Elle se déplace aussi à domicile, sur rendez-vous, et apporte ce service pour les communes proches du Var.

Le Salon, 42 chemin du Sauvet, à Saint-Cyr.  
Tél.: 06.01.22.37.83 et 04.94.26.67.21.



S. P. Brigitte propose à ses clients une salle coiffeuse et dédiée à l'onco-coiffure. (Phot



## 3/ Infos CASSB

### Sud Sainte Baume

var-matin  
Mardi 5 novembre 2024

# Des projets financés grâce à une maîtrise des comptes

Les élus de la communauté d'agglomération ont adopté hier le rapport d'orientation budgétaire pour 2025 qui doit, dans une gestion rigoureuse, permettre l'avancée de projets.

La présentation du budget d'une collectivité peut facilement s'apparenter à un menu ou restaurant. Il y a tout d'abord une entrée avec un rapport d'orientation budgétaire, un plat principal avec le vote du budget primitif et enfin le dessert avec le vote des comptes administratifs et du compte de gestion. Et comme au restaurant, le menu est parfois digeste et d'autres fois non. Hier, à la salle des fêtes du Plan du Pastel, c'est la première gestion qui a prévalu.

À ce stade de rentrée, les élus de la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume (CASSB) ont abordé la première étape de ce triptyque.

C'est la responsabilité du service finances, Camille Pellegrin, qui s'est chargée du travail dans une présentation claire et synthétique découpée en plusieurs parties.

#### Des investissements malgré le contexte

Une responsable a d'abord évoqué le contexte auquel doit faire face la CASSB avec une instabilité politique nationale, en raison de la loi de finances prévue pour 2025, qui impose aux collectivités de contribuer à un effort budgétaire de 5 milliards (euros), des tensions géoéconomiques à l'international et une pression accrue sur les collectivités.

Malgré ce contexte, la CASSB veut poursuivre ses



La communauté d'agglomération entend poursuivre le développement de l'offre touristique. (Photo Camille Dodel)

investissements et c'est ce que Camille Pellegrin s'est efforcée de démontrer. Pour l'année à venir, on apprend ainsi que l'agglo, forte d'un budget global de 110 millions d'euros, prévoit de nombreux projets structurants : plan de mobilité et schéma directeur cyclable, actions contre le recul du trait de côte, prévention des inondations et développement de l'offre touristique.

#### Pas d'augmentation de la fiscalité

Le tourisme va justement percevoir une subvention de 500 000 euros du budget primitif. Toujours question de financement, une enve-

loppée de 2,2 millions va être allouée au budget des transports afin de financer de nouvelles lignes de bus et des études pour le développement du covoiturage et des pistes cyclables. Malgré ces aides, aucune augmentation de la fiscalité intercommunale n'est à constater, contrairement à ce qui avait pu esister l'an passé.

#### Ordures ménagères et eau

Un autre taux va rester inchangé, celui de la taxe d'enlèvement des ordures : harmonisé sur les neuf communes de la CASSB, il sera maintenu à 11,5 % avec un objectif d'optimisation de la

gestion des déchèteries et de réduction des biodéchets. Et alors qu'une baisse des tarifs de l'assainissement sera étudiée en raison d'excédents, les habitants de l'agglo vont en revanche devoir faire face prochainement à l'augmentation d'une autre facture.

En effet, en raison d'un changement de mode de gestion et des dépenses d'équipements prévus à 2,5 millions, la tarification de l'eau va changer.

Hier, en fin de séance, elle a

longue-ment été débattue par les élus communaux. Nous y reviendrons demain.

LORIS BIONDI

#### Recrutements à venir

Dans la présentation du rapport d'orientation budgétaire, la collectivité a expliqué quelle devait procéder à de nouveaux recrutements. La raison avancée est que la CASSB est en situation de sous-effectif depuis plusieurs années. Ainsi, il est prévu une augmentation de 10 % des charges de personnel pour l'année future afin de faire face à l'augmentation de la cotisation Urssaf, au déclin des effectifs techniques et à l'entretien nécessaire aux nouveaux recrutements.

À l'issue de la présentation, Michèle Salles (Le Beausset) a pris la parole et constaté : « Depuis plusieurs années, il est affiché comme objectif n°1 pour notre communauté une volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement mais nous ne retrouvons pas cette orientation budgétaire si dans les chiffres des budgets, ni dans ceux des réalisations. Les dépenses de fonctionnement du budget principal ont bondi de 24 % en quatre ans, passant de 27,3 millions en 2021 à 33,8 millions annoncés pour 2025. »

À l'inverse, Jean-Paul Joseph (Bardol) s'est, lui, réjoui de ces nouveaux recrutements : « On était en sous-effectif. Pour une EPCI de notre strate, on devrait être 2,5 ou 3 fois plus de fonctionnaires. (...) On a une augmentation de la charge des personnels mais on reste à un chiffre extrêmement faible, 10 % de dépenses de fonctionnement, c'est extrêmement faible. On est d'habitude aux alentours de 40 % pour les autres EPCI et un peu plus pour les communes. (...) On ne peut que se réjouir de cette bonne gestion des deniers publics par la CASSB. »

Après une intervention de Roger Cottureau (Sanary) « sur la stratégie de l'agglo », la présidente a pris la parole. Blandine Morier a rassuré les élus qui pourraient être inquiets de cette future augmentation : « Que ce soit au niveau des agents ou des élus, nous nous appliquons au quotidien à ce qu'il n'y ait pas d'argent gaspillé. Aujourd'hui, avec toutes les compétences qui vont être mises en œuvre, les effectifs ne sont pas suffisants. Soyez rassurés et assurez-vous que nous faisons notre possible pour faire les choses le mieux possible pour l'ensemble de notre territoire. »

# Une nouvelle tarification de l'eau potable en 2025

En vue d'aboutir à terme à un prix unique de l'eau dans toute l'agglomération, une première étape a été franchie. Avec de mauvaises surprises pour les habitants de certains villages.

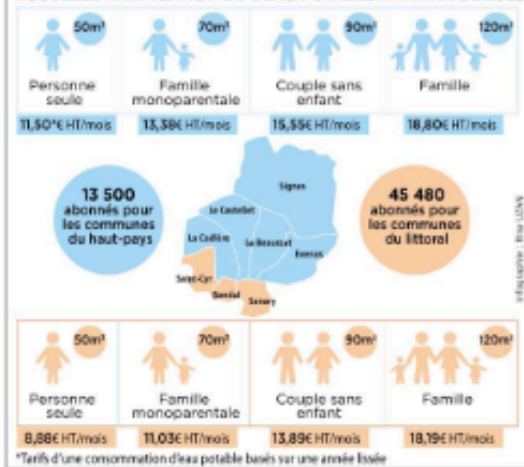
Lors d'une séance calme où le rapport d'orientation budgétaire pour 2025 a été présenté (voir notre édition d'hier), l'eau est venue troubler la fin du conseil communautaire de Sud Sainte Baume, lundi après-midi. « Aujourd'hui, il y a beaucoup de différences entre les communes du littoral, déjà en délégation de service public (DSP), et celles du haut-pays, qui sont pour la plupart en régie », a exposé la présidente Blandine Monier.

## Deux tarifs contre huit aujourd'hui

En effet, les élus ont choisi deux délégataires qui assurent le service d'eau potable jusqu'en 2031 : Suez pour les communes du littoral et Compagnie des eaux et de l'azote (CED) pour celles du haut-pays. Ces DSP représentent la première phase d'un processus de regroupement : « Nous avons l'obligation réglementaire d'atteindre à terme un tarif unique du prix de l'eau sur l'ensemble du territoire. 2025 constitue une première étape avec deux tarifs contre huit aujourd'hui », a-t-elle précisé.

Le choix des sociétés a été effectué à l'issue d'une procédure assez longue, lancée en septembre 2023, que

## NOUVELLE TARIFICATION DE L'EAU POTABLE À PARTIR DE 2025



s'est efforcée de synthétiser Audrey Rigoni. La représentante du bureau d'études Eysseric Environnement a expliqué que le règlement fixait quatre conditions : un critère technique, un critère financier, un critère qualité de service et un critère environnemental. Le tout hiérarchisé dans cet ordre d'importance.

Des travaux « concrets obligatoires » vont être menés, tels la sécurisation des sites

et le déploiement complet du télécom sur l'ensemble du périmètre, qui « permettra de relever les compteurs d'eau potable et d'assurer les consommations des usagers sans faire de relève manuelle ».

## Des calculs fastidieux

L'infographie visible ci-dessus présente le prix de l'eau pour l'usager à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, avant un

nouveau changement en juin 2027 pour les communes du littoral (voir par ailleurs).

Pour arriver à ces tarifs, qui prennent en compte la fixation de la surtaxe votée lundi, on va vous épargner des prises de tête. Car entre calculs fastidieux, part fixe et variable selon des tranches de volumes utilisés, il fallait s'armer de patience pour ne pas être noyé par les chiffres. Des données qui

n'intéressent que peu les usagers selon Philippe Barthélemy, maire de Saint-Cyr : « Ce qui est intéressant, c'est de voir combien on paye. L'habitant, ce qui l'intéresse, c'est combien il paye quand il a sa facture d'eau, le reste il s'en fout ! »

## À Signes, une hausse de 106 %

Et si l'on en croit Hélène Verdun, la facture va augmenter. La maire de Signes s'est montrée très critique vis-à-vis de cette nouvelle politique : « J'avais accepté, par solidarité, une augmentation relativement modérée pour 2024 et renouvelable les années suivantes, afin de ne pas imposer à nos administrés une augmentation très élevée. Or ce qu'on nous propose aujourd'hui c'est tout le contraire, avec une augmentation de plus de 106 % pour Signes et tout ça pour que les communes aient le même tarif ».

Cette intervention a engendré un échange sur la solidarité au sein de l'agglomération (voir par ailleurs).

## « C'est de notre responsabilité »

Suite à ces divers échanges, Blandine Monier a repris la main. D'abord, la maire d'Évenos s'est réjouie d'avoir eu deux candidats pour chaque délégation, ce qui a permis « d'actualiser les propositions faites initialement ».

Elle a également fait un constat sur « la dégradation du réseau et des Ales » dans le haut-pays, qui entraîne ainsi un surcoût : « C'est un coût de notre responsabilité ».

## Prix harmonisés et en baisse en 2031 ?

Pour autant, la présidente de l'agglomération est consciente de l'effort demandé aux administrés : « Ça a une incidence aujourd'hui, c'est indéniable. C'est de notre responsabilité d'évaluer l'impact des décisions prises et c'est notre rôle de les expliquer à nos populations qui ont totalement en capacité d'entendre et de comprendre les enjeux auxquels nous sommes confrontés ».

Mais elle s'est montrée optimiste quant à la suite du processus : « 2031 devrait permettre d'atteindre une tarification commune avec une DSP unique pour l'ensemble du territoire et un prix harmonisé pour les habitants de Sud Sainte Baume, qui sera une belle avancée. (...) Il y aura probablement de meilleurs tarifs pour les habitants car beaucoup de travaux auront été faits ».

LOUIS BIONDI

L'élaboration du rapport a été menée par les délégations car la délégation police avec le service de l'eau de l'assainissement jusqu'en 2029. Son engagement avec les autres communes de la CASSB en 2031 est cependant écarté.

## Manque de solidarité dans l'agglomération ?

Lorsqu'elle a évoqué l'explosion de la facture d'eau pour la commune de Signes, Hélène Verdun a interrogé l'assemblée sur la solidarité régnant au sein de l'agglomération : « Pour moi, l'équité n'est pas équité. Le même tarif affiché à chaque commune n'est pas équitable. L'équité serait de prendre en compte les spécificités de chaque commune et de compenser ce qui est compensable. La mienne est excentrée, n'a pas de transport public et comprend la population la moins aisée, la solidarité devrait commencer par là et non pas par imposer aux Signois 106 % d'augmentation ».

Ce constat a également été abordé par Roger Cottereau, élu de Sanary : « Pourquoi deux contrats ? Ça signifierait un peu le principe de solidarité entre les neuf communes ».

C'est Philippe Barthélemy qui s'est permis de répondre à ces doléances : « Nous

avons tous une commune qui a une histoire et comme elle a sa propre histoire, elle a sa propre tarification. » Le maire de Saint-Cyr a expliqué que, contrairement à une communauté de communes où « l'eau peut rester communale », dans une communauté d'agglomération « ce n'est pas le cas ».

Le vice-président s'est ensuite appuyé sur un exemple récent au sein de la CASSB : « Nous avons tous le même taux pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Ça ne s'est pas fait spontanément, mais dans le temps. »

Quant à la solidarité, elle est selon lui bien présente dans la collectivité : « Quand on converge, il y en a qui montent et d'autres qui baissent. Et la solidarité ici, ça a toujours été que ceux qui montaient montent et sauvent ceux qui baissent n'ont pas baissé. Une convergence ça se fait dans le temps. »

## Une eau plus chère en été

En juin 2027, le prix de l'eau va de nouveau évoluer pour les villes de Sanary, Bandol et Saint-Cyr. À cette date, deux tarifications seront appliquées : une en été et une en hiver. Philippe Barthélemy, maire de Saint-Cyr, s'est satisfait de cette initiative : « C'est une très bonne chose. Beaucoup de collectivités se lancent dans ce mode de tarification qui est un gros avantage. C'est une incitation à faire de l'économie au niveau de la consommation d'eau et on doit s'en réjouir ».

Dans son raisonnement, l'élus a cependant indiqué être inquiet sur « le passage des tranches », disparaitre sur entre les deux périodes, et notamment pour Aqualand, « plus gros consommateur d'eau de [notre] communauté ».

Passée cette petite crainte, il a expliqué qu'au moment des factures il ne faudra pas « uniquement regarder l'hiver ou l'été, mais bien analyser les choses en raisonnant en moyenne ». Mais comment définir l'été et l'hiver aujourd'hui ? Prenant l'exemple de la ville de Toulouse où l'eau coûte plus cher de juin à octobre, quand la ressource est plus rare, l'élus a précisé : « Il serait habile pour l'ensemble de nos concitoyens que nous ayons une définition bien à l'avance de ce qu'est l'été ».

Car selon lui, pour que le changement soit adopté il faut qu'il soit compris : « Si on explique que le mode tarifaire a une implication sur la consommation, sur l'environnement, alors je pense que l'on aura bien fait d'avoir un système de cette nature ».



cession MGEN à VYV

## SAINT-CYR

## Inquiétude des personnels de l'Ehpad de la MGEN



**Ce mardi 5 novembre, tous les salariés se sont mobilisés pour défendre leurs acquis.**

(Photo S. P.)

Hier matin, devant l'accueil de l'ehpad de la MGEN<sup>(1)</sup> (maison de retraite privée) de Saint-Cyr, situé 2000 avenue du Littoral, des salariés étaient mobilisés pour exiger un cadre de négociation digne de l'importance historique de la cession des établissements de la mutuelle, comme ailleurs en France (37 établissements concernés).

La MGEN a annoncé en juin 2023 la cession de ses 35 établissements sanitaires, médico-sociaux et centres médicaux, dentaires, optiques et audio aux dix régions du groupe VYV, avec le transfert de plus de 4 000 salariés et, selon l'intersyndicale, une remise en cause drastique de leur statut social.

Florence Roche, en charge des relations presse pour la CGT, explique : « Nous faisons face à une scission imposée sans concertation, qui menace directement les acquis so-

ciaux des salariés. Pour la MGEN, qui se décrit comme un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire, les économies espérées priment sur son histoire et ses engagements. Face à l'absence de négociations respectueuses des enjeux sociaux, l'intersyndicale a donc appelé à se mobiliser. De plus, depuis le début des discussions, elle a œuvré pour garantir le maintien des droits des salariés, et pour éviter une fuite massive de soignants dans un secteur déjà en crise. C'est pour cela que la colère monte, et les salariés dénoncent l'empressement des employeurs, MGEN et VYV, à clore ce processus au moindre coût, au détriment des salariés et des patients. »

**S. P.**

1. La MGEN, première mutuelle des agents du service public, gère à la fois l'assurance maladie et la complémentaire santé et prévoyance de plus de 4,2 millions de personnes.

Un peu d'humour : petit rappel aux propriétaires de chiens





**Nous avons besoin de vous**  
Pour faire vivre notre **démocratie locale** et pour **alimenter nos débats**.

Vous avez des **informations** ? Vous avez des **préoccupations** ?

**N'hésitez pas, contactez-nous**  
**mail : [saintcyrcitoyenne@gmail.com](mailto:saintcyrcitoyenne@gmail.com)**

**St Cyr citoyenne, écologique et sociale**

Association loi 1901 - RNA n°W832019840

Siège Social : 5, allée des Muriers 83270 Saint Cyr sur Mer

Mail : [saintcyrcitoyenne@gmail.com](mailto:saintcyrcitoyenne@gmail.com)

Facebook : <https://www.facebook.com/stcyrcitoyenneecologiqueetsociale>

Site internet : <https://www.saintcyrcitoyenne.fr/>

**A DIFFUSER SANS MODERATION !!!**

[Se désinscrire](#)



© 2020 Saint Cyr citoyenne, écologique et sociale